

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance n° 3 du mercredi 12 avril 2023 – 18 heures 30 – salle de la mairie**

**Présents :** MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, RIBES Bénédicte HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** MONIÉ Florian à CELERIER Patrick.

**Absent(s) excusé(s) :** Néant.

**Absent(s) :** Néant.

*M. le maire ouvre la séance à 18h30.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

**1- Approbation du PV du conseil du 14 mars 2023 – Présentation Serge Marret.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du conseil du 14 mars 2023.

**Délibérations :**

**Finances :**

**2- Vote du taux des taxes directes locales - Présentation Patrick Célerier.**

Alors que l'Association des Maires de France (AMA) demande au Chef de l'Etat que les bases d'imposition soient revues à la hausse, taxe foncière +7% et application de la taxe d'habitation sur les habitations secondaires, le Conseil municipal décide à l'unanimité que les taxes directes locales resteront cette année à des taux identiques à l'année précédente. Pas d'augmentation décidée au niveau de la commune ni de la CCRLCM.

**3- Approbation du compte financier unique M49 2022 - Présentation Patrick Célerier.**

Le compte financier unique M49 2022 concernant l'eau et assainissement de Tourouzelle se présente comme suit :

En matière de résultat d'exploitation, les recettes s'élèvent à 133 581.52 € alors que les dépenses quant à elles se montent à 123 400.02 € € laissant apparaître un résultat positif de 10 181.50 € auquel s'ajoutent les reports à nouveau antérieurs de 79 658.59 € portant ainsi le résultat budgétaire d'exploitation 2022 positif à 89 840.09 €.

Pour ce qui est du résultat d'investissement, les recettes se montent à 140 459.54 € alors que les dépenses s'élèvent à 212 808,80 € d'où un résultat négatif de -72 349.26 €. Le report des résultats antérieurs étant de 154 387.68 €, le nouveau solde du résultat budgétaire d'investissement s'affiche en positif à 82 038.42 €.

De ce fait, le compte financier unique M49 2022 de la commune de Tourouzelle s'affiche à :

89 840.09 € + 82 038.42 € = 171 878.51 € en positif.

Le compte financier unique M49 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**4- Vote du budget M49 2023 - Présentation Patrick Célerier.**

Le budget eau et assainissement M49 2023 de Tourouzelle est en légère hausse par rapport à 2022. Il tient compte des différents travaux en cours et à venir sur le réseau AEP et assainissement et des PUP prévus au long de l'année. Il se présente comme suit :

Le budget d'exploitation de l'exercice affiche des recettes à hauteur de 138 143.00 € plus les 89 840.09 € de résultat positif de l'exercice antérieur portant le total des recettes à 227 983.09 € alors que les dépenses d'exploitation sont de 227 983.09 €.

Concernant le budget d'investissement de l'exercice, les recettes s'élèvent à 249 711.00 € plus les 82 038.42 € de reliquat positif de l'exercice antérieur affichant le total des recettes à 331 749.42 €. Les dépenses d'investissement sont de 331 749.42 €

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget de l'eau M49 2023 de Tourouzelle.

**5- Augmentation du prix de l'eau - Présentation Patrick Célerier et Sébastien Sabatier.**

Afin de poursuivre les travaux en cours et faire face aux travaux à venir estimés sur le réseau d'eau à 1.2 millions € sur plusieurs années M. le Maire propose une augmentation du prix de l'eau de 5 % comme suit :

- le prix de l'eau potable de 1.71 €/m<sup>3</sup> à 1.80 €/m<sup>3</sup> ;
- le prix de l'assainissement de 1.39 €/m<sup>3</sup> à 1.46 €/m<sup>3</sup>
- l'abonnement semestriel reste sans changement à 15 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

#### **6- Subvention à la Calendreta de Bize-Minervois - Présentation Patrick Célerier.**

Cette année la commune donnera 1 000 € à la Calendreta pour l'enfant de Tourouzelle qui étudie dans cette école. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **7- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Territoriale Départementale pour l'aménagement du cœur de village - Présentation Serge Marret.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public par suite de la démolition du bâtiment de La Poste, l'ADT11 nous propose une estimation de la rémunération de leur prestation à hauteur de 7 375 € HT qui inclurait assistance au Maître d'Ouvrage dans les phases de programmation et de réalisation.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **8- Vote de subventions aux associations 2023 - Présentation Patrick Célerier.**

Pour l'année 2023 les subventions, identiques à l'an dernier, sont accordées à huit associations en ayant fait la demande et dont les dossiers sont complets, seule l'association de pêche l'Asticot y a dérogé.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **Personnel :**

#### **9- Recrutement d'un policier pluri communal - Présentation Patrick Célerier et Serge Marret.**

Les trois maires de Castelnaud, Escales et Tourouzelle sont d'accord pour embaucher une des personnes vues en entretiens préalables il s'agit de M. Cabaribère.

La mairie de Castelnaud l'embauchera. Les deux autres communes contribueront à sa rémunération selon leur quote-part comme c'était le cas pour son prédécesseur David Belles.

Délibération acceptée à l'unanimité par le Conseil.

#### **10- Recrutement de jeunes saisonniers - Présentation Patrick Célerier et Sébastien Sabatier.**

Pour le moment seules trois réponses de jeunes de moins de 18 ans nous sont parvenues dont seulement deux sont positives.

#### **Urbanisme :**

#### **11- Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU - Présentation Serge Marret.**

La modification simplifiée n°3 du PLU actuel sera intégrée par le Cabinet Oc'teha au nouveau PLU.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **12- Echange de parcelle avec M. Teisseyre Roger - Présentation Sébastien Sabatier et Serge Marret.**

Le chemin d'accès à la station d'épuration a été implanté en partie sur une parcelle appartenant à M. Teisseyre. Après accord plusieurs fois évoqué en conseil municipal entre la commune et ce dernier, après bornage, régularisation sera faite par acte notarié auprès du notaire de Fabrezan après d'une dizaine d'années d'attente.

#### **Questions et informations diverses :**

#### **-Rapport d'activité 2022 et programme d'action 2023 avec l'ONF - Présentation Serge Marret.**

Dans ce rapport, l'ONF propose une étude foncière sur les bois pour un montant de 1580 €.

#### **-Compte rendu du conseil communautaire du 5 avril - Présentation Serge Marret.**

#### **-Information sur la maison Dumont – Présentation Serge Marret.**

Sur demande de la mairie, Maître JAFFUS-LEFRENE a adressé une sommation à comparaître aux époux Dumont le 3 mai à 9h30 pour constater qu'aucun travaux n'a été entrepris pour sécuriser leur maison qui menace de s'écrouler.

#### **-Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCRLCM – Questionnaire - Présentation Serge Marret.**

Remplissage du questionnaire eau et assainissement devant le bureau d'études pour le transfert de la compétence de l'eau.

La date du prochain Conseil est fixée au lundi 22 mai 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.